



Livret de l'étudiant.e international.e

## Sommaire

<b>Mot du Directeur</b>	2
<b>Offre pédagogique</b>	3
Cursus universitaire	3
Validation et crédits ECTS	4
<b>Informations pratiques</b>	5
Horaires	5
Accès	5
Démarches à l'arrivée à l'ENSAPC	6
Le logement	7
Les aides au logement	8
Cours de français	9
Transports	9
Sécurité sociale et mutuelle	10
Restauration	11
Accès aux musées	11
Bons plans	12
Téléphone	13
Banque	13
<b>Contact</b>	13

---

## Mot du Directeur

Chèr.e.s étudiant.e.s internationaux.ales,

Créée à la suite des mouvements sociaux de mai 1968, destinée à refonder l'enseignement de l'art, l'École Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy invente, expérimente, innove depuis 40 ans pour être aujourd'hui une école à la pointe, productrice d'artistes et de talents internationalement reconnus.

Revendiquant une totale transversalité, l'ENSAPC est pensée comme un laboratoire des pratiques artistiques. Elle s'affirme comme une plateforme de production et de savoir. La coopération s'inscrit dans le projet fondateur de l'ENSAPC, cherchant l'ouverture sur le monde et le dialogue.

L'ENSAPC est soucieuse de l'accueil d'étudiant.e.s venant d'horizons divers qui contribuent à l'affirmation de l'école comme lieu de partage, d'interaction et de recherche. Je vous invite chaleureusement à échanger vos expériences avec nos étudiants et notre corps enseignant afin de prendre part à ces dynamiques.

Sincèrement vôtre,



Sylvain LIZON

---

## I. Offre pédagogique

### a) Cours universitaire

L'ENSAPC présente deux diplômes :

- Le DNA (Diplôme National en Arts) de 6 semestres équivalent au niveau licence
- Le DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) de 2 ans, équivalent au niveau master

P H A S E P R O G R A M M E						P H A S E P R O J E T			
Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5	
SEMESTRE						SEMESTRE			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
CRÉDITS						CRÉDITS			
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
= 180 crédits ECTS						= 120 crédits ECTS			
D N A						D N S E P grade Master			

L'offre de cours est présentée dans le livret de l'étudiant.e, renouvelé chaque année et disponible sur le site de l'école : [www.ensapc.fr/fr/etudier](http://www.ensapc.fr/fr/etudier)

Chaque étudiant.e construit son propre parcours à travers des choix de cours.

Il/elle choisit au sein de chaque unité d'enseignement les cours qui lui permettent d'obtenir le nombre de crédits nécessaires à la validation de son semestre.

Ils existent 3 type d'unités d'enseignement (UE) :

- Les enseignements théoriques
  - Les enseignements plastiques (photographie, vidéo, cinéma, dessin, peinture, performance, sculpture, installation, son, multimédia etc.)
  - La coordination, via les séminaires de suivi (décrits ci-dessous)
-

### Typologie des cours :

- **Les coordination et séminaires de suivi** : Chaque année du cursus est placée sous la responsabilité d'un.e enseignant-coordonateur.ice et d'une équipe de coordination. Leur rôle est déterminant dans l'orientation de l'année scolaire, l'organisation des études, le suivi et l'évaluation des étudiant.e.s. Organisés par semaine ou par quinzaine, les séminaires de suivi regroupent tous les étudiant.e.s d'une année autour d'une équipe de coordination. À chaque séance, les étudiant.e.s désigné.e.s présentent leur travail dans des conditions d'exposition ou de monstration rigoureuses, mais aussi d'argumentation conceptuelle afin de rendre compte de la progression et de l'évolution de leurs travaux tout au long de l'année. Chaque présentation est une mise à l'épreuve critique de la qualité du travail plastique et de la vitalité du projet artistique. La présence aux présentations est impérative, car primordiale dans la validation de l'année.
- Les **lignes de recherche** : proposées aux étudiant.e.s de quatrième et cinquième année, ce sont les enseignements consacrés à la recherche en arts, théorique et expérimentale. Elles prennent la forme de séminaires et de programmes de travail qui mobilisent de façon institutionnelle des partenaires de recherche, sur une durée de plusieurs années. Les travaux réalisés par les étudiant.e.s-chercheur.ses font l'objet d'une restitution sous des formes plurielles (colloques, éditions d'actes, expositions, productions, etc.).
- Les **cours** : partage de connaissances théoriques, certains sont dispensés en anglais
- Les **Ateliers de Recherche et de Création (ARC)** : constitués autour d'une problématique, ils privilégient l'esprit de transversalité, de pluridisciplinarité et d'expérimentation.
- Les **studios** : travail sur la spécificité d'une pratique plastique dans ses composantes techniques et conceptuelles.

Les étudiant.e.s sont invités à utiliser les infrastructures de l'école pour travailler sur leurs projets. Pour cela, ils peuvent se servir des ateliers (vidéo, son, multimédia, photographie, édition, sérigraphie, volume, bois et fer).

Chaque atelier est géré par un/une responsable, présent.e à l'école trois jours par semaine.

### b) Validation et crédits ECTS

En début d'année, l'étudiant.e complète le **contrat pédagogique** sur lequel il indique les enseignements qu'il suivra lors de l'année universitaire, en respectant les éventuelles obligations. Il signe ce contrat et le fait viser par les coordinateur.rice.s de son année. Les

---

étudiant.e.s internationaux.ales devront valider leurs plans d'études auprès de l'établissement d'origine.

Système de notation

10/10 9/10	A	EXCELLENT
8/10	B	TRES BIEN
7/10	C	BIEN
6/10	D	SATISFAISANT
5/10	E	PASSABLE
Moins de 5/10	F	INSUFFICIENT

## II. Informations pratiques

### a) Horaires

L'École est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 21h. L'accueil est ouvert de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. L'École est fermée pendant les vacances de Noël, d'hiver et de Pâques, et les jours fériés.

### b) Accès

#### ACCÈS EN TRANSPORTS EN COMMUN

---

- RER A direction Cergy-le-Haut : arrêt Cergy Préfecture puis 500m à pieds depuis la gare en direction de la Préfecture ;
  - Train depuis la gare de Paris Saint-Lazare (Transilien L) : arrêt Cergy Préfecture ;
  - Train depuis la gare de Paris Saint-Lazare ou de Paris Nord (Transiliens H et J) : arrêt Pontoise puis bus n°45 jusqu'à Cergy Préfecture.
-

Prendre l'A15 sortie numéro 9, puis la direction Cergy Préfecture.



#### a) Démarches à l'arrivée à l'ENSAPC

A leur arrivée à l'ENSAPC, les étudiant-e-s internationaux-ales seront accueillis par le service des relations internationales de l'ENSAPC qui les accompagnera dans les premières démarches.

- A votre arrivée à l'ENSAPC, vous aurez à fournir une photo d'identité à l'administration afin d'obtenir votre **carte étudiante** (qui permet, entre autres, l'accès aux réductions étudiantes)
  - Les étudiants en échange ne payent pas de **frais d'inscription** à l'ENSAPC, mais à leur institution d'origine, il n'y a donc aucun coût associé à votre scolarité dans notre établissement.
  - Réservation d'un **espace de travail** personnel : A votre arrivée il faudra penser à réserver votre espace dans un atelier. Les étudiants des années 3, 4 et 5 sont prioritaires. L'atelier partagé par les étudiants est sous leur entière responsabilité. Ils
-

doivent donc le conserver dans un état d'hygiène et de propreté constant et doivent le restituer en fin d'année sans dégradation manifeste, propre et entièrement vide.

- En début de scolarité, l'école dote les étudiants d'**adresses emails** sur le modèle « [prenom.nom@ensapc.fr](mailto:prenom.nom@ensapc.fr) » ou « [prenom-compose.nom-compose@ensapc.fr](mailto:prenom-compose.nom-compose@ensapc.fr) ». Ces adresses permettent d'informer les étudiants des évènements de la vie de l'école, mais aussi de communiquer des informations à caractère administratif nécessaires au bon déroulement de leur scolarité. Ils peuvent la rediriger vers une adresse de messagerie personnelle, mais à leur propre initiative. Il appartient à chaque étudiant de consulter régulièrement leur messagerie @ensapc.fr et de consulter l'intranet de l'école (<https://sites.google.com/a/ensapc.fr/intranet-ensapc-v1-0/>).

## b) Le logement

### *Le logement CROUS*

Pendant votre scolarité à l'ENSAPC, vous serez amené à chercher un logement. Une des options les moins coûteuses est la résidence CROUS. Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) est un organisme de l'Etat français.

A proximité de l'école et dans la ville de Cergy existent plusieurs résidences CROUS.

Pour plus d'informations concernant la démarche à suivre pour demander un logement CROUS, n'hésitez pas à prendre contact avec le service des relations internationales de l'ENSAPC.

### *Autres options*

Pour se loger dans des appartements en location, les étudiant.e.s peuvent utiliser des sites internet tels que [www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr), [www.seloger.com](http://www.seloger.com), [www.logic-immo.com](http://www.logic-immo.com) ou [www.pap.fr](http://www.pap.fr). Il est par contre important de noter que les loyers sont assez élevés dans Paris, un studio se loue en moyenne autour de 650 euros, un peu moins autour de Cergy.

Pour les étudiant.e.s internationaux.ales souhaitant loger dans Paris, ils peuvent aussi accéder à la Cité Internationale Universitaire, les prix varient entre 400 et 550 €. La réservation d'un logement peut être faite pour vous par l'ENSAPC. Toutes les informations importantes sont disponibles sur leur site : <http://www.ciup.fr/>

Pour plus de renseignements, vous pouvez utiliser les fiches de Campus France dont le lien est ci-dessous.

---

- Location dans le secteur privé : <http://www.campusfrance.org/fr/ressource/location-dans-le-secteur-prive>
- Location / Sous-location / Colocation : <http://www.campusfrance.org/fr/ressource/location-sous-location-colocation>
- Résidences étudiantes publiques et privées : <http://www.campusfrance.org/fr/ressource/residences-etudiantes-publiques-et-privées>

### c) Les aides au logement

- La « CLE », Cautiion Locative Étudiante

La Clé (caution locative étudiante) est une garantie de l'Etat qui permet aux étudiant.e.s dépourvu.e.s de garant.e.s personnel.le.s de faciliter leur accès à un logement. En France, les propriétaires ou agences de location nécessitent que des personnes tierces garantissent que le loyer sera toujours payé en particulier pour les locataires étudiant.e.s.

Le dispositif peut bénéficier aux étudiant.e.s :

- Disposant de revenus mais sans caution familiale, amicale ou bancaire
- Cherchant à se loger en France, pour y faire leurs études.
- Âgé.e.s de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année de signature du bail ;
- Âgé.e.s de plus de 28 ans au 1er septembre de l'année de signature du bail sous réserve d'être doctorant.e.s ou post-doctorant.e.s de nationalité étrangère.

La participation des bénéficiaires est de 1,5% du loyer, dont le montant ne doit pas dépasser 600 €/mois en Ile de France et 500 /mois dans les autres régions.

- L'aide au logement étudiant (CAF - Caisse d'Allocations Familiales)

Comme les étudiant.e.s français.es, les étudiant.e.s internationaux.ales peuvent aussi bénéficier de l'aide au logement étudiant, créée pour palier à la relative cherté des logements en France.

Cette aide est calculée en fonction du montant du loyer et des ressources de l'étudiant.e : son attribution n'est donc pas automatique et son montant est calculé au cas par cas.

Pour bénéficier de l'aide au logement, assurez-vous de remplir les conditions suivantes :

1. Disposer de votre logement pour pouvoir indiquer votre adresse et le montant de votre loyer,
  2. Être effectivement inscrit au régime de sécurité sociale étudiante,
-

3. Etre titulaire d'un compte bancaire en France, car l'aide est versée chaque mois directement à son/sa bénéficiaire,
4. Effectuer une déclaration (dites "déclaration d'impôt" ou "déclaration de revenus") auprès de l'administration fiscale française. Si vous n'avez perçu aucun revenu au cours de l'année écoulée, votre déclaration peut être effectuée directement auprès de la CAF.

La déclaration fiscale est indispensable à la CAF pour calculer le droit à l'allocation logement. Cette déclaration peut s'effectuer en ligne.

Dans le cas d'une colocation, les colocataires peuvent recevoir une allocation logement à condition que leurs noms figurent sur le bail. Chacun effectue alors une demande propre.

La demande d'aide est à effectuer directement sur le site internet de la CAF (<http://www.caf.fr/>), dans les trois mois qui suivent l'arrivée dans le logement concerné.

#### d) Cours de français

Pour les étudiant.e.s internationaux.ales, l'ENSAPC offre la possibilité de suivre des cours de langue à l'Université de Cergy Pontoise. Ces cours sont pris en charge par l'ENSAPC et permettent l'obtention de 4 crédits par semestre. L'assiduité jusqu'à l'examen final est obligatoire. Les niveaux suivent le système européen (de A1 à C2). Le volume horaire est variable selon le niveau.

L'inscription en début de semestre a lieu dès le mois de septembre ou de janvier et se fait, après accord du service pédagogique de l'ENSAPC, directement auprès du Centre international langue française et action culturelle (CILFAC, Université de Cergy-Pontoise, 33 boulevard du Port - Tour des Chênes, 3ème étage, bureau 317).

Contact à l'ENSAPC : Michèle Busch (michele.busch@ensapc.fr)

#### e) Transports

Pour venir à l'école depuis Paris, il est nécessaire de prendre le RER A ou le transilien (qui passe toutes les 10 minutes à heure de pointe)

Le réseau de bus STIVO à Cergy-Pontoise se compose de 19 lignes circulant 7j/7 de 5h30 à minuit.

Le réseau de transports parisiens consiste de 14 lignes de métro (18 lignes à l'horizon 2025), 3 lignes de tramway et énormément de lignes de bus (avec des bus de nuit Noctiliens)

Le prix du ticket est de 1.90 euros. Le pass Navigo à la semaine coûte 27 euros et le pass au mois 73 euros. Vous pouvez aussi acheter des carnets de 10 et 20 tickets qui permettent une économie. Enfin, il existe un tarif réservé aux étudiant.e.s imagin'r qui divise le prix mensuel

---

du pass navigo par 2 mais le paiement est pour une année et on ne peut débuter qu'au 1<sup>er</sup> septembre/octobre/décembre ou janvier.

Voici le plan du réseau STIVO :

[http://www.stivo.com/files/medias/pdf/Plan\\_reseau\\_STIVO.pdf](http://www.stivo.com/files/medias/pdf/Plan_reseau_STIVO.pdf)

L'ensemble des plans de la RATP sont disponibles à cette adresse :

[http://www.ratp.fr/fr/ratp/c\\_20559/consultez-l-ensemble-des-plans/](http://www.ratp.fr/fr/ratp/c_20559/consultez-l-ensemble-des-plans/)

## f) Sécurité sociale et mutuelle

L'assurance maladie en France est appelée « sécurité sociale ». Tous les étudiant.e.s internationaux.ales peuvent s'y inscrire si leur séjour dépasse 3 mois, cela n'est pas obligatoire pour les étudiants en échange.

En France, la sécurité sociale ne prend en charge qu'environ 70% des dépenses de santé ; il faut donc souvent compléter celle-ci avec une mutuelle. Ces deux organes fonctionnent différemment.

### Sécurité sociale :

- Inscription à la LMDE (nationale) ou à la SMEREP (Ile-de-France) obligatoire pour les étudiant.e.s internationaux.ales qui passent un cycle d'études complet à l'ENSAPC
- Pour les étudiant.e.s de l'Espace Economique Européen (+ Suisse) la souscription n'est pas nécessaire s'ils ont une Carte Européenne d'Assurance Maladie à jour.
- Gratuite et obligatoire si l'étudiant.e est âgé.e entre 16 et 20 ans durant l'année universitaire
- Payante et obligatoire si l'étudiant.e est âgé.e de 20 à 28 ans (environ 200€ l'année).
- Pour les étudiants de plus de 28 ans, obligation de souscrire une assurance personnelle incluant la responsabilité civile.

L'inscription est gérée à l'ENSAPC par Florence Arnoult ([florence.arnoult@ensapc.fr](mailto:florence.arnoult@ensapc.fr)).

La **mutuelle** complète les remboursements de la sécurité sociale, fournie aussi par la LMDE et la SMEREP. Elle est accessible à tous mais non-obligatoire. Il existe différentes options à différents prix (de 8.25 à 49€ par mois chez la SMEREP). Les étudiants en échange peuvent souscrire une assurance maladie de leur pays d'origine, valide en France.

LMDE: <https://www.lmde.fr/securite-sociale-etudiante/etudiants-etrangers-en-france>

SMEREP: <https://www.smerep.fr/profil-etudiant-etranger>

---

## g) Restauration

Les restaurants universitaires **gérés par le Crous** permettent de déjeuner au tarif social national, fixé à 3,25 € sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération de Cergy. Pour bénéficier du tarif étudiant, il suffit de présenter votre carte étudiant de l'année en cours lors de votre passage en caisse. Les points de restauration sont consultables sur l'application CrousMobile et sur le site internet [www.crous-versailles.fr](http://www.crous-versailles.fr).

*Restaurants universitaires (CROUS) à Cergy-Pontoise :*

- Restaurant « Le Parc », 5 avenue du Parc (à proximité de l'école)
- Cafétéria chênes 1 et restaurant chênes 2, 33 Boulevard du Port (à proximité de l'école)
- Restaurant et cafétéria de Neuville, Université de Neuville, 5 mail Gay-Lussac, Neuville-sur-Oise
- Restaurant et cafétéria Saint-Martin, 2 rue Adolphe Chauvin, Cergy-Pontoise

Les horaires d'ouverture ainsi que les menus sont sur l'application CrousMobile.

Le paiement des repas au restaurant universitaire peut se faire avec l'application pour téléphone IZLY, au rechargement simple et sécurisé (<http://www.izly.fr>).

Autour de l'école, vous pouvez trouver des restaurants et fast food.

L'ENSAPC dispose aussi d'une **cafétéria autogérée**, que vous pouvez utiliser.

## h) Accès aux musées

Avec la carte d'étudiant, vous profitez de la gratuité dans de nombreux musées y compris la Réunion des Musées Nationaux et les musées de la ville de Paris. Les musées d'art contemporain offrent souvent des tarifs réduits pour les expositions temporaires pour les étudiant.e.s et vendent des pass annuels (comme le Grand Palais et le Centre Pompidou).

Liste des musées d'Ile-De-France : <http://www.offi.fr/expositions-musees/musees-ile-de-france.html>

L'ENSAPC dispose de sa propre galerie YGREC au cœur de Paris (Les Grands Voisins, 82 avenue Denfert Rochereau, 75014 - <https://lesgrandsvoisins.org/>) qui organise expositions, performances, concerts, projections, rencontres, débats, conférences, en collaboration avec les enseignant.e.s et les étudiant.e.s de l'école. Elle est librement accessible à tous !

---



### i) Bons plans

#### - *Pass Campus*

Le Pass Campus est un outil utile pour vos sorties et loisirs à Cergy-Pontoise. Ce dispositif mis en place par l'agglomération est destiné aux étudiant.e.s des établissements d'enseignement supérieur de Cergy-Pontoise. Il permet de bénéficier de tarifs très préférentiels par rapport au tarif étudiant dans des lieux culturels, sportifs et de loisirs ainsi que lors de certaines manifestations. Avec le Pass Campus, c'est une entrée à la piscine pour 1€, 50% de réduction sur le squash et la patinoire, 25% sur l'ensemble des activités de l'île de loisirs (<http://cergy-pontoise.iledeloisirs.fr/>), des spectacles et concerts à partir de 5€ l'entrée.

*Comment obtenir votre Pass ?*

Au moment de votre inscription, et tout au long de l'année, adhérez au dispositif au Centre d'information Jeunesse de Cergy-Pontoise et auprès de certaines structures partenaires (<http://cij.valdoise.fr/>).

Remplissez le formulaire d'adhésion et versez 5 €. Un signet sera apposé sur votre carte étudiante. Vous pouvez également contacter Michèle Busch à l'ENSAPC.

#### - *Carte étudiante internationale*

La carte étudiante internationale peut s'obtenir en ligne, coûte 13€ et offre énormément de réductions aux possesseurs de la carte. Vous pouvez retrouver tous ces avantages au lien suivant : <https://isic.fr/>

---

- *Evénements de Paris-Seine*

L'ENSAPC fait partie du regroupement d'universités COMUE Paris Seine (<http://www.universiteparisseine.fr/>) qui organise des évènements à visée d'intégration pour les étudiant.e.s internationaux.ales, en particulier les Welcome Days au début du mois d'octobre qui auront pour objectif la rencontre avec les étudiant.e.s internationaux.ales des autres universités et la visite du campus autour de l'école et de la région.

**j) Téléphone**

En France, il existe de nombreux opérateurs téléphoniques. Parmi les opérateurs les plus répandus : SFR, Orange, Bouygues Télécom, Free et Virgin Mobile.

En France, vous avez le choix entre les forfaits ou les cartes prépayées (chez certains opérateurs). Un forfait, normalement engage le client pendant un ou deux ans mais certains opérateurs proposent des forfaits sans engagement (avec moins d'avantages). Une carte s'achète entre 5 et 50 euros et le client peut l'utiliser comme il le souhaite.

Si vous voulez garder votre téléphone étranger en France et vous en servir, vous devrez probablement le faire désimlocker. Il est normalement possible de le faire par Internet sur le site de votre opérateur habituel ou en boutique spécialisée (20-30 euros).

**k) Banque**

Afin d'ouvrir un compte bancaire en France vous aurez besoin de votre certificat de scolarité et d'un justificatif de résidence (attestation CROUS, facture EDF, attestation d'hébergement...). Souvent les banques ont des offres adaptées pour les étudiant.e.s internationaux.ales au moment de la rentrée (septembre, octobre) et vous permettent d'ouvrir un compte bancaire rien qu'avec la préinscription à l'école.

### **III. Contact**

Nina Volz

Relations internationales et professionnalisation

Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy (ENSAPC)

+33 1 30 30 88 09

[nina.volz@ensapc.fr](mailto:nina.volz@ensapc.fr)

---